Séquestré par ses enfants un vieillard est mort de froid

Il vivait enfermé dans une grange sans plafond

Lisieux, 29 janvier. — Deux fermiers de Fumichon, M. et Mme Lefrançois, avaient pris chez eux leur père, âgé de 70 ans ; mais on lui menait la vie dure. Il y a cinq semaines, le veillard disparaissait et pendant quinze jours, il vécut — on ne sait trop comment — dans un bois.

Après cette fugue, M. Lefrançois fut enfermé dans un grenier, d'où il s'échappa pour se réfugier chez un voisin, où ses enfants vinrent le rechercher.

Cette fois, le septuagénaire fut séquestré dans une vaste grange sans plafond, dont la porte fut attachée extérieurement avec deux chaînes.

Les gens du pays plaignaient le pauvre vieux, mais personne n'osait intervenir. Pourtant, la gendarmerie eut vent de ce qui se passait à Fumichon ; il était trop tard, M. Lefrançois venait de décéder.

Ses enfants avaient ramené le cadavre dans une chambre de la ferme ; le domestique Leroux raconte que, pris de pitié pour le vieillard, il lui donnait du pain en cachette et l'enfouissait dans le foin quand le froid était trop rigoureux.

On a retrouvé un trésor volé

Le voleur l'avait enterré au bois de Boulogne, il y a sept ans

Paris, 29 janvier. — Un jardinier de la ville de Paris, M. Chapron, demeurant 47, rue Poncelet, a fait une singulière trouvaille.

Alors qu'il piochait au pied d'un arbuste dans le bois de Boulogne, à proximité de la porte Dauphine, il déterrait, à peu de profondeur, environ 30 centimètres, 112 perles fines, des débris de bracelets avec des saphirs, une grosse perle montée sur platine et entourée de brillants et 17 brillants, le tout enveloppé dans des débris de vieux papiers.

M. Charron remit aussitôt les bijoux à son chef, M. Supervielle, qui les porta au commissariat de police de la porte Dauphine. En examinant la monture du bracelet, le commissaire de police releva la marque de la maison qui l'avait vendu ; c'était une maison de la rue de la Paix.

Le commerçant convoqué aussitôt, reconnut avoir vendu ces bijoux quelques années avant la guerre, à Mme Thomson, née Grasset, et devenue, depuis, Mme de Beaurepaire.

Cette dernière, qui habite 60, avenue Montaigne, convoquée à son tour au commissariat, a reconnu aujourd'hui tous les bijoux.

Ceux-ci lui avaient été dérobés, a-t-elle déclaré, le 21 juillet 1914, alors qu'elle habitait 35, avenue du Bois de Boulogne. Ils avaient, à cette époque, une valeur approximative de 335.000 francs. Une plainte avait bien été déposée à la police judiciaire, mais l'enquête ouverte n'avait donné aucun résultat.

L'examen détaillé des bijoux, dont plusieurs ont été brisés, a montré qu'il manquait 12 perles du collier, une bague en brillants et deux saphirs. On suppose que l'auteur du cambriolage avait enterré le produit de son vol au pied de cet arbuste en vue de le reprendre plus tard, mais que probablement décédé pendant la guerre, il ne put ainsi profiter de son larcin.

LES BIJOUX AURAIENT ÉTÉ VOLÉS PAR UNE GOUVERNANTE ALLEMANDE

Mme de Beaurepaire a fait aux policiers qui lui annonçaient cette découverte les déclarations suivantes :

« J'habitais avant la guerre 35, avenue du Bois de Boulogne, et j'avais alors d'assez nombreux domestiques : valet de pied, chauffeur maître d'hôtel, femme de chambre et aussi une gouvernante de nationalité allemande, Mlle H.... Je rangeai, vers le 11 juillet 1914 dans un coffre-fort placé dans ma chambre, tous mes bijoux, soit le bracelet en cabochons de saphir, le collier de perles, mes bagues, un diadème en diamants, etc., et n'y touchai plus que le 2 août suivant. La guerre déclarée, je crus plus prudent de porter mes bijoux dans un coffre d'une grande banque des boulevards et je priai Mlle H... et ma femme de chambre de faire un paquet des écrins. Le coffre ouvert, on y trouva bien les écrins, mais la plupart de ceux-ci étaient vides. Mon bracelet de saphirs, qui était composé de 11 pierres, mon collier, qui comportait 150 perles et trois bagues, avaient disparu. Tout cela valait bien de cinq à six cent mille francs. Par contre, on avait laissé le diadème, on n'avait pas touché non plus à un gros paquet de valeurs au porteur renfermées dans le même coffre. L'argenterie aussi avait été respectée.

Qui avait pu voler ces bijoux ? Le coffre n'avait pas été fracturé. Une seule personne en possédait la clef, c'était Mlle Hedergath. C'était elle d'ailleurs qui, chaque jour, se chargeait de ranger les bijoux dans le coffre. Je dois dire cependant qu'elle ne gardait pas sur elle la clef du coffre, elle l'enfermait dans une petite boîte placée dans son armoire. D'autres qu'elle pouvaient connaître cette cachette. Quoiqu'il en soit, la police, que j'avais immédiatement prévenue, porta ses soupçons sur la gouvernante et l'interrogea longuement. Comme elle était Allemande, elle fut envoyée une dizaine de jours après dans un camp de concentration près de Saintes et là, pendant longtemps encore, on essaya de lui faire avouer le vol. Elle ne cessa pas un instant de nier, assurant qu'elle m'était bien trop dévouée pour me faire le moindre tort.

A la fin de la guerre, on l'expédia directement en Allemagne et je crois qu'elle se trouve encore à Berlin.

Cinquante-trois cardinaux vont élire un Pape

ILS ENTRERONT EN CONCLAVE JEUDI

Rome, 29 janvier. — C'est jeudi 2 février, vers 5 heures de l'après-midi, que les 53 cardinaux entreront en Conclave. Ils se réuniront d'abord dans la chapelle Sixtine, préparée à cet effet, tandis que les chantres exécuteront l'hymne du « Veni Creator ». Les membres du Conclave seront assis sur le pourtour du chœur, sous des baldaquins violets.

Le « Venir Creator » terminé, l'un des cardinaux, probablement le doyen ou le vice-doyen du Sacré-Collège, chantera l'oraison ordinaire suivie de l'oraison spéciale du Conclave.

A ce moment, les assistants seront invités par les cérémoniaires à quitter la chapelle Sixtine et le maréchal du Conclave sera introduit pour prêter serment devant les membres du Sacré Collège. Après lui, les prélats ayant la garde du tour du Conclave prêteront également serment ; c'est alors que commenceront les votes.

La neige a fait écrouler le toit d'un cinéma

Il y a soixante-dix morts et plusieurs centaines blessés

Washington, 29 janvier. — La nuit dernière, à la suite d'une abondante chute de neige, au cours d'une représentation, le toit du « Kniekerbocker Theatre », cinéma situé dans l'un des quartiers les plus élégants de Washington, près de l'ambassade de France, s'est écroulé sur les spectateurs.

Toutes les sections de pompiers de la ville, des soldats et des volontaires, s'efforcent de soulever le toit, qui est tombé à plat sur les fauteuils.

Soixante-dix cadavres ont déjà pu être retirés, ainsi que 80 blessés, qui ont été transportés dans les hôpitaux.

On estime que plusieurs centaines de spectateurs ont été blessés plus ou moins grièvement.

Une criminelle sensible

C'EST UNE POLONAISE QUI, APRES AVOIR BLESSE SON FIANCE, S'EST EVANOUIE DE FRAYEUR

Un drame passionnel s'est déroulé hier, au coron F, à Guesnain.

Voici les faits :

Une jeune Polonaise Mlle Anna Musialski, 23 ans, couturière, demeurant à Dechy, était fiancée à son compatriote Jean Brzozowski, du même âge, et habitant coron B, à Guesnain.

Pour des motifs d'ordre intime le jeune homme se décidait voici une quinzaine de jours à quitter sa fiancée. Après une explication assez orageuse la séparation eut lieu. Brzozowski comme cadeau d'adieu donna à la jeune fille un billet de 100 francs.

« Merci dit Anna Musialski, avec cela je vais acheter un revolver et je me vengerai de ton abandon. »

UN COUP DE REVOLVER QUI FAIT DEUX VICTIMES

Brzozowski ne prit pas au sérieux cette menace.

Une quinzaine de jours se passèrent. Chaque soir le jeune homme se rendait chez un ami M. Golik, coron E, à Guesnain. Or, hier, vers 8 heures au moment où il arrivait au coron E il trouva devant lui Anna Musialski qui l'attendait. « Es-tu toujours décidé à ne plus me revoir ? » demanda-t-elle. Plus que jamais répondit le jeune homme. Faisant un pas en arrière Anna Musialski sortit de dessous son manteau un revolver et fit feu sur son ex-fiancé, qui eut le bras droit traversé par une balle.

Au bruit de la détonation la jeune fille s'affaissa évanouie.

« J'ETAIS FOLLE DE JALOUSIE ! »

Tandis que Brzozowski allait se faire panser par le docteur Plet, Anne Musialski revenue à elle, était arrêtée par les gendarmes pour tentative de meurtre. La jeune Polonaise leur déclara que, folle de jalousie, elle avait résolu de tuer son ex-fiancé et de mettre fin à ses jours ensuite, mais les forces lui manquèrent pour mettre à exécution son fatal dessein.

Anna Musialski a été déférée au parquet.

Le revolver dont elle s'est servie est une arme de petit calibre, achetée à Douai, chez un armurier de la rue de La Madeleine.

Notons en passant qu'il est singulier que des armes puissent être ainsi facilement vendues. A Lille, les armuriers sont tenus d'exiger de acheteurs un autorisation délivrée par le commissaire de police. Cette excellente mesure devrait être prise partout. Les excentriques et les détraqués s'armeraient moins aisément!

Au Congrès de la Fédération des locataires du Nord

IL EUT LIEU HIER A LILLE

Dimanche, 29 janvier, la Fédération des Locataires du Nord a tenu un Congrès extraordinaire à Lille, Salle de la « Ville de Bruxelles », rue du Molinel, sous la présidence de Daudrumez, de la section d'Armentières.

Wallart faisait l'office de secrétaire de séance.

DIEULLE, secrétaire de l'U. S. L., et MILLERAT, dirigeaient ces travaux.

Dix sections étaient représentées.

LEVEQUE, secrétaire fédéral, donna lecture du procès-verbal du dernier Congrès qui s'est tenu à Douai. Il fut adopté à l'unanimité.

Il donna ensuite lecture d'une lettre de Duval, de la section de Douai, expliquant les motifs de son absence.

DEBAUSSART, de Somain, rappela que le bureau fédéral avait reçu mandat au dernier Congrès, d'installer une permanence, à Lille, pour la Fédération, ce qui n'a pas été fait.

Lévêque expliqua la difficulté de trouver un local.

WALLART déclara que maintenant le problème de la permanence est résolue. Dès maintenant, une permanence peut être installée à la « Ville de Bruxelles », 19, rue du Molinel.

La section lilloise aura également son siège à la « Ville de Bruxelles », où Lévêque, secrétaire fédéral, se tiendra en permanence tous les jours, de 5 heures à 7 heures du soir, et le dimanche, de 10 heures à midi.

DIEULLE donna la situation de l'U. C. L. depuis le Congrès de Clermont-Ferrand.

Il énumera ensuite un volumineux dossier de lettres émanant de toutes les Fédérations.

Avec le compte rendu financier de l'U. C. L., l'on put se faire une idée exacte de la force grandissante de la Confédération des Locataires.

LA SITUATION FAITE AUX LOCATAIRES PAR LES LOIS EN DISCUSSION

DIEULLE dit que la loi en instance au sénat est dangereuse en ce sens qu'elle enlève à une certaine catégorie de locataires le bénéfice d'une partie de leur prorogation ; qu'elle ne fixe ni la durée de la prorogation à laquelle le locataire aura droit, ni l'augmentation qu'il devra subir pour avoir droit à cette prorogation.

Il dit aussi que le projet adopté par la Chambre ne s'applique qu'aux locataires d'une population supérieure à 50.000 habitants, et il engagea les délégués présents à préparer leurs sections à une action sur les responsables de l'application de la loi.

Il ajouta que le bureau confédéral a été reçu par M. Morand, rapporteur de la loi, au Sénat, et qu'il a insisté auprès de lui pour que les revendications des locataires soient prises en considération.

LE CONGRES NATIONAL

Il est confirmé que le Congrès National aurait lieu à Lille, le 4 juin prochain.

La Fédération du Nord se mettra en rapport avec les Fédérations intéressées pour fournir un rapport sur les régions dévastées en vue du prochain Congrès de l'U. C. L.

HARVAN, de Maubeuge, fut désigné pour représenter la Fédération du Nord à la conférence nationale du dimanche 5 février.

Mort du Maire de Marchiennes

AVOCAT A LA COUR D'APPEL DE DOUAI M. MATON ETAIT AGE DE 28 ANS

M. Fernand Maton, avocat à la Cour d'appel de Douai, maire de Marchiennes, est décédé dimanche 29, à midi, à l'âge de 28 ans.

Les funérailles auront lieu jeudi à onze heures et demie.

La Journée des Familles Nombreuses

M. Isaac, ancien ministre, qui assista à leur assemblée générale, à Lille, applaudit à leurs vœux et parla en faveur de la repopulation. :: ::

La Fédération des Unions de Familles Nombreuses du Nord de la France a tenu son assemblée générale annuelle dimanche à 10 h. 30 dans la salle de la Société Industrielle, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille.

Sur l'estrade avaient pris place : MM. Isaac, ancien ministre du Commerce, président de la Fédération Nationale qui présidait, Roquette, député de l'Aveyron, Rouleaux-Dugage, député de l'Orne, Davignon, directeur de la Revue générale, sénateur de Belgique, Louis Wattine, président de la Fédération du Nord de la France, Alfred Thiriez, d'Hespel, Romain Flipo et Mullier, vice-présidents, Georges Tournoux, secrétaire-général et Nicolle, président de la Société Industrielle.

200 délégués environ assistaient à cette séance, et représentaient plus de 500 localités, avec près de 9.000 foyers et plus de 60.000 enfants.

Discours du Président

La parole fut donnée à M. Wattine, qui salua M. Isaac et le remercia d'avoir bien voulu accepter la présidence de la séance. Puis, le président exposa les efforts et les progrès accomplis par la Fédération pendant l'année écoulée. L'orateur entretint l'auditoire des succès obtenus dans les différents concours et fêtes familiales auxquels la Fédération prit part.

M. Wattine, démontra ensuite les résultats obtenus concernant les mesures d'ordre fiscal, les mesures d'ordre militaire et l'aide apportée par l'Etat et les entreprises privées.

Il rappela notamment le maintien en service des fonctionnaires pères de famille, sur le point d'être licenciés et le maintien en France des fils de famille nombreuse désignés pour l'Orient.

Il rappelle la propagande faite en faveur du vote familial et les démarches en cours, auprès des syndicats médicaux dans le but d'obtenir un tarif réduit pour les familles nombreuses, auprès des Compagnies de tramways pour le transport des familles nombreuses à des prix favorables, et des syndicats des boulangers pour une réduction d'un sou au kilo de pain.

Après avoir remercié tous les délégués et personnalités présentes et félicité M. Tournoux, secrétaire-général pour son dévouement, M. Wattine, termina en montrant tout l'espoir qu'il avait dans la victoire des revendications présentées.

Renouvellement du Bureau

On passa ensuite au renouvellement du Comité fédéral.

Sont élus : Président, M. Wattine ; Vice-Présidents : MM. Alfred Tiriez, Romain Flipo, d'Hespel, Bourrée et Mullier ; Secrétaire-général, M. Tournoux ; Trésorier : M. Scalbert.

Puis on vota diverses modifications aux statuts.

M. Thiriez, vice-président, traita la question financière de la Fédération et la question d'action des comités des unions locales.

Des Vœux

M. Wattine donna lecture des vœux suivants, qui furent adoptés à l'unanimité :

Sur le vote familial, l'application du sursalaire familial les avantages militaires à accorder aux fils de familles nombreuses, l'accélération dans l'attribution des médailles de la Famille Française, pour la propagande antimalthusienne, la surveillance très stricte des cinémas, et pour que des démarches soient faites auprès des syndicats médicaux en vue de l'obtention d'un tarif spécial.

Discours de M. Isaac

M. Isaac prenant la parole, remercia le président et le bureau pour le grand honneur qui lui était fait de présider l'assemblée.

Il montra toute l'importance de la question repopulation. « Il ne s'agit pas seulement, dit-il, de défendre les intérêts des pères et mères de famille, mais il s'agit de savoir si la France, dont nous venons de relever le prestige au cours de la dernière guerre, doit vivre ou mourir.

« D'après les statistiques, il faut reconnaître la diminution de la natalité ».

L'ancien ministre montra en exemple l'Allemagne, qui a déjà l'idée de revanche et qui s'appuie à ce sujet sur la fécondité des mères de famille. L'Italie, dont l'accroissement dépasse le nôtre et l'Espagne qui, si la mortalité infantile n'était pas aussi considérable chez elle, nous dépasserait également.

La grande question qui intéresse la Fédération Nationale est de savoir si d'ici une quarantaine d'années, la population française aura repris son essor.

Le devoir de tous les Français, déclare l'ancien ministre, est de relever la population de la France, de diminuer la mortalité infantile et la mortalité sénile.

L'augmentation du nombre des naissances sera obtenue par le développement de la famille, c'est pour cela qu'il faut surtout s'attacher à reconstituer le sentiment familial.

M. Isaac rappelle le succès obtenu en 1915, au concours de la famille aux armées, où on releva des familles qui avaient jusqu'à douze enfants se trouvant sous les drapeaux.

Il porta à la connaissance des assistants la statistique des familles nombreuses dans les différents départements, d'après le dernier recensement.

« Il faut, dit-il, que le Parlement fasse le nécessaire pour favoriser les familles nombreuses. L'allocation aux familles à partir du quatrième enfant, qui a été votée par la Chambre, est actuellement à l'étude au Sénat ».

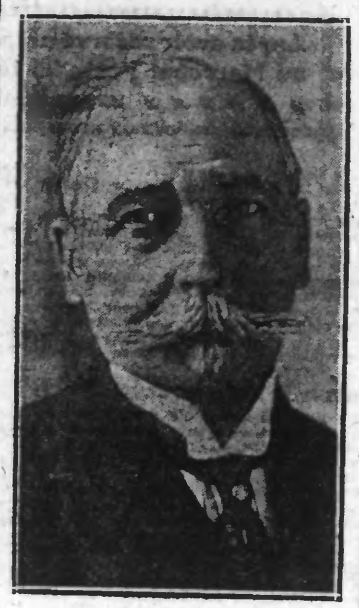

(Photo Manuey).

M. ISAAC

M. Isaac demanda également le rétablissement du texte tel qu'il avait été déposé à la commission de l'Armée, envisageant la libération des fils de familes nombreuses après 12 mois de service.

« Il faut empêcher que la France s'éteigne, dit-il en terminant, c'est un devoir social et politique d'avoir ses convictions pour la défense de la race et de la famille ».

Ce discours fut très souvent coupé par des salves d'applaudissements.

A 12 heures 30, la séance était levée.

Le Banquet

Après la réunion, les délégués se rendirent à l'Hôtel Maréchal, où un grand banquet était servi.

A la table d'honneur, on remarquait : MM. Isaac, qui présidait ; Wattine, président de la Fédération ; Roquette et Rouleau-Dugage, députés ; Nicolle, Romain Flipo, Louis Lorthiois, Thuriez, d'Hespel, Achille Glorieux, Prouvost, Jules Delrue, L. Dazin et Malaut, président du groupe de Cambrai.

Au dessert, M. Wattine, en une allocution démontra que la seule revendication équivalente au nombre d'enfants donnés à la Patrie, c'était le vote familial pour les pères de familles nombreuses.

M. Nicolle fit l'éloge de M. Isaac, ancien ministre et député du Rhône.

M. Mullier, président du groupe de la Somme, demanda qu'un tour de priorité soit accordé aux dossiers de dommages de guerre des familles nombreuses.

MM. Roquette et Rolleau-Dugage, parlèrent assez longuement du vote familial. Ils montrèrent tout l'espoir qu'ils avaient de le faire aboutir, grâce à l'influence du maréchal Foch, qui fut saisi de la question le matin même à la Préfecture.

Enfin, M. Isaac expliqua comment il représentait à la Chambre, les familles nombreuses du département du Rhône.

« C'est de la famille nombreuse, dit-il, que dépend la situation politique et économique du pays dans le monde.

» Nous allons connaître le sentiment de la Chambre française envers les familles nombreuses, lors du vote de la loi sur le recrutement.

» Je fais appel à toutes les énergies pour défendre le souvenir des fils glorieux que nous avons élevés et qui sont morts en faisant noblement leur devoir ».

Le député du Rhône termina son discours en portant un toast à la Femme de France, qui dans le silence, accomplit son devoir envers le pays.

Ce discours, salué par un tonnerre d'applaudissements, fut suivi d'un vivat en l'honneur de M. Isaac.

Ainsi se termina la journée des pères de familles nombreuses.

G. D.

Un autobus tomba dans l'Aveyron

IL Y A PLUSIERS MORTS DONT LES PARENTS DE HUIT ENFANTS

Rodez, 29 janvier. — Un autobus de Ségur, devenant du marché de Rodez, est tombé dans l'Aveyron, en face du château de la Roquette, à six kilomètres de Rodez. Plusieurs personnes ont été tuées, dont le père et la mère de huit enfants.

Un Ancien Ministre est mort

M. DESPLAS

Paris, 29 janvier. — M. Georges Desplas, avocat à la Cour, ancien député, ancien président du conseil municipal, ancien ministre des travaux publics, est décédé ce matin.

M. Georges Desplas, qui était âgé de 65 ans, était né à Bagnères-de-Bigorre.

Les Inscrits Maritimes font confiance à M. RIO

Lorient, 29 janvier. — Les inscrits maritimes de Lorient ont envoyé à M. Rio, sous-secrétaire d'Etat à la Marine marchande l'adresse suivante :

« Reconnaissant le bien fait par le sous-secrétaire d'Etat à la Marine marchande, tant pour l'amélioration des retraites à demi-solde que pour les lois sociales régiant la navigation, les inscrits lui accordent toute leur confiance, sûrs que M. Rio, navigateur comme eux est bien l'homme qualifié pour les représenter et soutenir leurs intérêts dans le nouveau cabinet.

Des bananes ont brulé dans une cave de Paris

TROIS POMPIERS ONT SUBI UN COMMENCEMENT D'ASPHYXIE

Paris, 29 janvier. — Le feu s'est déclaré ce matin, vers 7 heures, dans les caves d'un négociant en bananes, 9, rue Sauvai, et a pris rapidement des proportions inquiétantes. Les pompiers, appelés sur les lieux, ont eu beaucoup de peine à reconnaître le foyer d'incendie.

Au cours des opérations de sauvetage des marchandises, trois pompiers ont subi un commencement d'asphyxie et ont dû être transportés à l'hôpital militaire du Val de Grâce. Leur état n'est pas inquiétant.

Un "mangeur de feu" grièvement brûlé

Moulins, 29 janvier. — Cet après-midi, un camelot, originaire de Paris, le nommé François Verne, âgé de 19 ans, faisait valoir ses talents à l'occasion du concours agricole, devant un public nombreux, en ingurgitant du pétrole qu'il rejetait ensuite en l'enflammant. Soudain, par suite l'un coup de vent, la flamme lui balaya le visage. Le malheureux a été grièvement et a dû l'admettre d'urgence à l'hôpital civil.

Le temps d'aujourd'hui

DOUX ET PLUVIEUX

Probabilités pour la journée du 30 janvier :

Vent de sud-est-est faible, doux, couvert, nuageux, brumeux, quelques pluies.

Même temps pour toute la France.

Des « anciens riches » se sont faits escroes

LE SIEGE SOCIAL DE LEUR ASSOCIATION EST A BUDAPEST

Annemasse, 29 janvier.— La police berlinoise vient de procéder à l'arrestation de plusieurs membres d'une association de voleurs de grande envergure, dont le siège central était Budapest, et qui réussirent à escroquer des sommes importantes.

Cette organisation, composée d'hommes du monde et d'« anciens riches » de l'aristocratie hongroise, a dérobé récemment, à Vienne, à l'aide de faux chèques, une somme de 14 millions de couronnes au préjudice de banques américaines et suisses.

Vivant dans les meilleurs hôtels et disposant de somptueuses automobiles particulières, leur procédé favori consistait à se faire passer pour des diplomates de passage.

Le chef de l'association a été arrêté, il y a quelques jours, à Berlin, au moment où il allait épouser une riche héritière brésilienne. Aussi l'affaire fait-elle grand bruit dans la capitale allemande.

"La fesse" s'est fait pincer

SON CHEF ETAIT LE « ROI DE LA PINCE »

La police clermontoise arrêtait, le 27 décembre dernier, le chef d'une bande de redoutables cambrioleurs dont les exploits avaient longtemps déroulé la sagacité des agents de la sûreté de la brigade mobile. C'est un certain Joseph Vincent. Ce malfaiteur impénitent comptait à son actif une série respectable de condamnations. Quant à ses méfaits, la justice ne les connaissait certainement pas tous.

Il avait sous ses ordres une dizaine de malandrins bien décidés, dont plusieurs courent encore.

Vincent s'était, avec une certaine prétention, affublé du sobriquet évocateur de Roi de la Pince.

L'un de ses plus fidèles et de ses plus dévoués seconds, Mathieu Cordonnier, dit « La Fesse », 24 ans, sans domicile fixe, s'était depuis quelque temps réfugié à Saint-Etienne, d'où il est originaire. Bien qu'il fit l'objet d'un mandat d'amener du juge d'instruction de Clermont, Cordonnier avait pu jusqu'à ce jour se soustraire aux recherches dont il faisait l'objet.

Hier, cependant, des agents de la sûreté parvinrent à l'arrêter. Il sera incessamment transféré à Clermont.

Le Dimanche Sportif

Pour la Coupe de France de Football-Association

LE RACING CLUB DE ROUBAIX A BATTU L'ETOILE DE LEVALLOIS

Par 4 buts à 0, le Racing Club de Roubaix a battu hier au Parc Jean Dubruille, à Roubaix, son adversaire de la Coupe de France, le Football Etoile Club de Levallois, se qualifiant ainsi pour les huitièmes de finale. Deux fois déjà, malgré des prolongations, le choc des deux grandes équipes n'avait donné aucun résultat. Cette fois, jouant « at home », avec le handicap du déplacement à la charge des Parisiens, les Roubaisiens sont sortis vainqueurs assez aisément en somme, puisqu'ils triomphèrent par le score net de quatre buts à rien, dont trois marqués en l'espace de dix minutes pendant le premier time.

Cette rencontre, que les résultats nuls antérieurs, laissaient espérer palpitante, ne fut intéressante qu'à de fort rares intervalles. La qualité du jeu fut plutôt médiocre aussi bien dans un camp que dans l'autre. Si, dans l'ensemble, les racingmen affirmèrent leur supériorité, ils le doivent surtout à quelques individualités dont Lérouge et Dubly qui furent indiscutablement les meilleurs hommes sur le terrain. Les uns jouèrent honnêtement sans plus, les autres, les « Harengs », comme on les nomme à Paris, sans grande conviction, sans science et sans courage. Peut-être pourrait-on signaler leur seconde mi-temps, dans laquelle, quoique en ayant joué la plus grande partie à dix, ils inquiétèrent assez souvent la défense locale sans toutefois se montrer bien dangereux, et opposèrent aux attaques des « bleu et blanc » plus de cohésion.

Sur la partie elle-même, il n'y a certes pas grand'chose à dire. Le but de Le Bidois, inquiété dès le début fut une première fois violé par l'inter gauche Lemy, lequel, recevant une balle de Wattine qui lui-même l'avait reçue de Dubly, botta à quelques mètres du keeper parisien, un shoot imparable. Quelques minutes plus tard, le même joueur renouvela cette prouesse. Puis Wattine à la suite d'un bel effort de Lerouge, dribblait un arrière et ajoutait un troisième point à l'actif de son club.

Dans la seconde mi-temps, les Roubaisiens confiants quant à l'issue de la partie, ralentirent un peu l'allure ; l'arbitre de son côté, en sifflant maints hors-jeu contestables, contribua à équilibrer les forces en présence.

Pourtant un quatrième but de Wattine compléta le score et la partie s'acheva sur la défaite irrémédiable de Levallois où seul Batinale se fit remarquer, plus particulièrement dans la seconde mi-temps. Le Bidois, dans les bois, ayant également, et par instants, fait de belles choses.

Une remarque s'impose : à deux reprises, Roubaix ne put réussir, à Paris, qu'un match nul ; jouant sur son terrain, son team accuse une nette supériorité. Il est donc évident qu'une équipe obligée de rencontrer un adversaire chez lui est par cela même en état d'infériorité, et voit ses chances compromises parce qu'elles ne sont plus égales à celles de son vis-à-vis. Une question se pose donc : pourquoi ne pas faire jouer les matches de la Coupe de France sur ground neutre avec déplacement équivalent.

Dimanche, Roubaix joue contre l'Olympique de Paris à Paris. Est-ce juste ? Et en vertu de quel raisonnement arrive-t-on à faire admettre et prévaloir pareille méthode, semblable règlement ? La question est posée. Aux Ligues d'y répondre.

D. D.

Pour le Championnat du Nord

A LILLE. — L'Olympique Lillois a battu le Stade Roubaisien par 2 buts à 1.

MATCHES AMICAUX

A FIVES. — Le Sporting Club Fivois a battu l'Amical Club des Arts de Roubaix par 3 buts à zéro.

Partie plaisante à suivre, bien que Roubaix ne joua qu'à neuf, les deux équipes fournirent un joli jeu, plein de cohésion et de vitesse.

A la mi-temps Fives menait par 1 but à 0.

Cinq cents spectateurs assistaient à cette rencontre qu'arbitrait M. Detrez.

Nous regrettons de ne pouvoir donner le résultat des équipes inférieures du S.C. Fivois, M. Jovenet, président, ayant refusé de les communiquer.

A HAZEBROUCK. — Un match a été joué dimanche après-midi sur le terrain du Vert-Vallon, à Hazebrouck, entre le Racing Club de Calais et la première équipe de l'Union sportive Hazebrouckoise. Les Calaisiens ont gagné par 3 buts à 0.

A BOULOGNE-SUR-MER. — Le R. C. Boulonnais a battu le Stade Améniois par 5 buts à zéro.

Championnat du Nord de Rugby

A CALAIS. — Le Racing Club de Calais a battu le Sporting Club de Douai par 11 points à zéro.

Un match de Hockey

A LILLE. — L'Association Royale Athlétique Gantoise a battu l'Olympique Lillois par 2 buts à 1.

POULE FINALE POUR LE CHAMPIONNAT DU NORD

A BOULOGNE. — L'Olympique Sporting Club Boulonnais a battu les « Gadz Arts » de Lille par deux buts à zéro.

ROUBAIX

REDACTION : 39, rue Pauvrée. Tél. 9.51
DEPOT CENTRAL : 13, rue du Bassin

La Grippe fait des victimes

L'épidémie que nous subissons depuis quelques semaines, et qui semblait bénigne au début, affirme maintenant des caractères de gravité de nature à causer de véritables inquiétudes.

Il n'est plus guère de familles qui n'aient été atteintes dans l'un ou plusieurs de leurs membres, du mal terrible, dont les suites sont parfois mortelles.

C'est surtout chez les personnes atteintes d'autres affections qu'elle commet des ravages et présente le plus de chances d'aboutir à une issue fatale. Les vieillards doivent prendre également les plus sérieuses précautions.

Dans la seule journée de samedi, l'Etat-Civil de Roubaix a eu à enregistrer 26 décès, dont 17 de personnes ayant dépassé la soixantaine.

Le feu dans une charronnerie

DEGATS IMPORTANTS

Hier, vers 4 heures du matin, un incendie s'est déclaré dans les ateliers de M. Raymond Lefebvre, charron, rue de l'Alma, 235.

C'est le chien de garde qui, effrayé par les flammes, a donné l'alarme. M. Lefebvre et sa famille se sont aussitôt attaqués au foyer à l'aide de lances installées dans l'établissement, et n'ont pas tardé à l'éteindre, sans avoir eu besoin de mander les pompiers.

Deux machines et deux moteurs ont été considérablement endommagés et une certaine quantité de bois travaillé a brûlé.

Les dégâts atteindront 8 ou 10.000 francs. Ils sont couverts par une assurance.

L'incendie paraît avoir eu pour cause l'échauffement des coussinets d'un moteur.

DES INCONVENIENTS DE VOYAGER AVEC DES TICKETS PERIMES

Hier, vers minuit, à l'arrivée du train de Paris, une double contravention à la police des chemins de fer a nécessité l'intervention des agents du poste central.

Deux dames avaient effectué le trajet Paris-Roubaix avec des billets périmés. Le contrôleur s'étant aperçu du fait, enjoignit aux deux voyageuses de verser le supplément nécessaire. Elles s'y opposèrent, et jugeant sans doute le fonctionnaire trop curieux, refusèrent de lui dire leurs noms et adresses.

Ce n'est que devant les représentants de l'ordre public qu'elles consentirent enfin à décliner leur état-civil : Mme Poitevin et Mme Impens, rue de l'Ouest.

Procès-verbal a été dressé à leur charge par les agents de la Compagnie.

LES PICKPOCKETS OPERENT

M. Pierre Degallaix, demeurant à Croix, rue d'Arcole, 8, se trouvait samedi soir, au débit de tabac Simoulin, rue de l'Epeule.

Après y être resté quelques instants, il reprit le chemin de son domicile. C'est en cours de route qu'il s'aperçut de la disparition de son portefeuille. Celui-ci, qui contenait une somme de 115 francs, lui avait été dérobé, suivant les déclarations du plaignant, au susdit débit.

Une enquête est ouverte au 2e arrondissement.

DANS LA VITRE !

Un monteur de chaînes, Désiré Defresne, demeurant rue des Anges, 118, s'étant quelque peu énervé au cabaret, a cassé une vitre de l'établissement et a récolté de ce fait une contravention.

Chronique Théâtrale

AU CASINO-THEATRE

« MANON » a obtenu hier, au Théâtre municipal, le succès que remporte habituellement l'une des plus délicieuses pièces de l'art français. On n'en peut malheureusement dire autant de tous les artistes qui concourraient à son interprétation ; mais il faut mettre hors de pair le soprano de grand talent qui remplissait le rôle principal. La voix d'or et le style très pur de cette artiste auraient suffi à assurer le succès de la matinée s'ils n'avaient eu pour effet de faire ressortir des imperfections peut-être difficiles à éviter, mais toujours regrettables.

M. Delpany s'est montré un comte à l'organe puissant et noble. Le quatrième ténor de la saison, M. Mille, malgré sa redoutable partenaire, a recueilli un succès personnel à plusieurs reprises.

— « LE TROUVERE » a été redonné hier soir, avec la même distribution que jeudi dernier. La seule présence d'artistes, tels que Mme Courso, MM. De Lerick et Godart, permettait la séance très intéressante qu'ils ont su tenir.

Aujourd'hui lundi, à 8 heures, « LE GRAND MOGOL ». — Jeudi : « PAILLASSE », et « LES NOCES DE JEANNETTE ».

A L'HIPPODROME-THEATRE

La tournée Baret a donné hier, en matinée et en soirée, la pièce admirable de M. Henry Bernstein : « LE VOLEUR ».

Une troupe de choix a rendu ce drame poignant de la vie moderne avec la perfection à laquelle le grand impresario nous a depuis longtemps habitué.

« BRASSARDS ROUGES » DE ROUBAIX ET ENVIRONS

Le renouvellement des cartes de l'année 1922 pour les fédérés belges et français, continuera cette dernière semaine dans l'ordre suivant : Mardi, lettres T. U. ; Mercredi jusque vendredi, lettre V ; Samedi, lettres W. Y. X. Z. Les inscriptions se feront (sauf aujourd'hui et demain) chez le secrétaire, au siège, 133 rue de Fontenoy. La cotisation mensuelle est de 0 fr. 50, payable par semestre où l'année entière.

Les fédérés belges peuvent disposer gratuitement du « Bulletin des déportés » n° 26 du mois de janvier, qui est en dépôt au siège. Les français déportés qui veulent introduire leurs justes réclamations pourront de ce chef, donner leur adhésion à la fédération, qui se chargera de leur donner entière satisfaction.

MUSELEZ VOS CHIENS...

Mme Coupé, née Aline Destroyes, demeurant boulevard de Strasbourg, a récolté une contravention pour ivresse et divagation de chien.

— Procès-verbal à M. Jean Fontaine, 28 ans, marchand de lait à Sailly, pour n'avoir pas muselé son chien.

...MAIS NE LES ATTELEZ PAS !

Pour avoir attelé un chien sans autorisation, M. H. Noppe, 29 ans, marchand des quatre saisons, rue d'Austerlitz, s'est vu dresser procès-verbal.

LES LANTERNES SANS LUMIERE

Une contravention a été dressée pour défaut d'éclairage à leur véhicule contre M. Dumont Napoléon, 33 ans, chauffeur d'auto à La Madeleine, et contre le propriétaire de l'auto 4759-D.